Fiche d'inscription unique

Temps de restauration (Mairie)

Temps d'animations extrascolaires ALSH (3CAG)

Temps d'Animations Périscolaires TAP/ALAE (3CAG)

Inscription réalisée par : ☐ Les parents

☐ Familles monoparentales : Précisez : ☐ La mère ☐ Le père

Nom de l'enfant : ……

Année scolaire : ……..

I. Coordonnées des parents ou du responsable légal :

Responsable n°1 :

Je soussigné(e), (nom, prénom du responsable de l'enfant) : ……

Adresse : ……

Portable : …… Bureau : …… Domicile :……

Adresse mail : ……..

Profession : ……

Régime social (obligatoire) : ☐ CAF N° Allocataire : ……

☐ MSA (N° sécurité sociale) : ……

Responsable n°2 :

Je soussigné(e), (nom, prénom du responsable de l'enfant) : ……

Adresse : ……

Portable : …… Bureau : …… Domicile :……

Adresse mail : ……..

Profession : ……

Autre représentant légal :

Je soussigné(e), (nom, prénom du responsable de l'enfant) : ……

Adresse :……

Portable : …… Bureau : …… Domicile ……

Adresse mail : ……

Situation familiale :

☐ Marié(e) ☐ Divorcé(e)

☐ Concubinage ☐ Séparé(e)

☐ Pacsé(e)

En cas de séparation ou de divorce : Fournir la copie du jugement concernant l'exercice de l'autorité parentale et le droit de garde délivré par le Tribunal de Grande Instance

Préciser qui a la garde de l'enfant : ☐ Père

☐ Mère

☐ Garde alternée

II. Coordonnées de l'enfant

Nom et prénom de l'enfant : ……

Adresse : ……

Date de naissance : ……

Ecole de Gimont : ……Classe : …… Nom de l'enseignant ……

Autres établissements (institutions, autres écoles…) : ……

III. Autres personnes autorisées à venir récupérer l'enfant : (personnes majeures pour les enfants scolarisés à l'école maternelle)

Nom	Prénom	Lien de parenté	Téléphone

IV. Assurance et couverture sociale

Joindre une copie de l'attestation scolaire correspondant à la rentrée scolaire en cours

Nom de l'assurance qui couvre votre/vos enfant(s) : ……

N° du contrat d'assurance : ……

V. Autorisations quotient familial :

☐ Je suis allocataire CAF **:** J'autorise le service facturation de la mairie et de la 3CAG à accéder au service CDAP afin de connaître mon quotient familial et d'appliquer le tarif correspondant.

☐ Je dépends de la MSA : J'autorise le service facturation de la mairie et de la 3CAG à accéder au service MSA afin de connaître mon quotient familial et d'appliquer le tarif correspondant.

☐ Je ne souhaite pas communiquer mes ressources : Le tarif appliqué sera le tarif le plus élevé de la grille tarifaire périscolaire et de la cantine.

VI. Renseignements médicaux : Se conférer à la fiche sanitaire DDCSPP – Cerfa n°10008*02

Nom et N° tel du médecin traitant : ……

Votre enfant a besoin d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I) ou d'un Projet Personnalisé de scolarisation pour les élèves en situation de handicap : adressez-vous à la PMI ou à la médecine scolaire.

VII. Temps péri et extrascolaire :

Mon enfant prendra le bus après l'école : ☐ Oui ☐ Non

Après les TAP et/ou l'ALAE, j'autorise mon enfant à rentrer seul à 16h45 : ☐ Oui ☐ Non
Si oui : fournir une lettre de décharge manuscrite adressée à Monsieur le Président de la 3CAG.

Restauration scolaire :

L'inscription de votre enfant à la cantine est obligatoire. Cette inscription peut se faire tout le long de l'année.
La réservation de la cantine scolaire doit être faite en fonction de vos besoins, **au plus tard, avant 14 heure, le jeudi précédent la semaine pour laquelle vous souhaitez réserver un ou plusieurs repas.**
La réservation peut être faite soit en Mairie, soit sur le Portail famille.
Le prestataire de restauration ne fournit pas de repas de substitution pour les enfants allergiques. En revanche, la collectivité s'engage à accueillir les enfants allergiques, en ayant, au préalable, mis en place un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI).
Pour cette mise en place renseignez-vous auprès de la Mairie.

A titre d'exemple :
Pour que votre enfant bénéficie du repas à la cantine le lundi 16 septembre 2024, votre réservation doit être faite, avant le jeudi 12 septembre 2024 14h00.

Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) :

Service proposé uniquement pour les enfants inscrits dans une école publique.
Aucune réservation n'est nécessaire pour l'ALAE du matin, du midi et du soir les lundis, mardis, mercredis matin, jeudis et vendredis. Le tarif est établi en fonction du quotient familial et de la fréquentation des séquences (le matin et/ou le midi et/ou le soir).

Temps d'Animations Périscolaires (TAP) :

Service proposé uniquement pour les enfants inscrits dans une école publique. Le TAP est un service gratuit les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 16h45.

- Pour l'école maternelle, vous pouvez récupérer votre/vos enfant(s) à tout moment.
- Pour l'école élémentaire, les enfants présents au TAP ne pourront en aucun cas quitter les ateliers avant 16h45.

ALAE du mercredi après-midi :

L'inscription de votre/vos enfant(s) à l'ALAE du mercredi après-midi est obligatoire. Cette inscription peut se faire tout le long de l'année. La réservation doit être faite, **7 jours (ouvrables) avant au minimum** soit sur le Portail famille ou par mail. Le tarif est établi en fonction du quotient familial.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pendant les vacances scolaires :

L'inscription de votre/vos enfant(s) à l'ALSH est obligatoire. Cette inscription peut se faire tout au long de l'année.
La réservation des jours doit être faite, **15 jours (ouvrables) avant le début des vacances scolaires**, par mail ou via le Portail Famille.
Pour les vacances d'été (juillet/août), la réservation doit se faire **avant le 1er juin pour les réservations du mois de juillet et fin juin pour les réservations du mois d'août.** Les programmes d'activités vous seront transmis par le portail famille.
Le tarif est établi en fonction du quotient familial et de la fréquentation.

VIII. Autorisations :

J'autorise la commune de Gimont et la communauté de communes des Coteaux Arrats Gimone à accompagner mon enfant sur les lieux d'activités (activités sur des sites hors de l'école ou du centre de loisirs) :

☐ Oui ☐ Non

J'autorise la commune de Gimont et la communauté de communes des Coteaux Arrats Gimone à prendre en photo ou à filmer mon enfant dans le cadre des animations et à utiliser ces photographies dans les différentes publications, sur une durée indéterminée :

☐ Oui ☐ Non

J'autorise mon enfant à prendre le bus ou le véhicule de transport lors des sorties :

☐ Oui ☐ Non

Je soussigné(e) Madame/Monsieur : …….

- Déclare les renseignements portés sur ce dossier exacts,
- Accepte les règlements intérieurs et m'engage à les respecter,
- M'engage à signaler ou modifier sur le portail famille toutes modifications (adresse, garde de l'enfant, …)

Fait à……, le……

Signature (précédée de la mention « Lu et Approuvé ») :

Contact :

Mairie de Gimont (restauration) : Accueil du public en Mairie 05.62.67.70.02 / restauration@gimont.fr

Communauté de Communes 3CAG (ALAE/ALSH) : Accueil du public à la Maison de l'Enfance
Directrice ALAE/ALSH maternelle : Fabienne MIRADA : 05.62.67.17.01 / 06.81.29.96.91 directionenfancegimont@3cag.fr
Directrice ALAE/ALSH élémentaire : Roxanne TILMANT-GUYON : 06.81.29.96.12 / 07.56.36.93.46
direction.enfance.elementaire.gimont@3cag.fr